

Standardisation des échanges de données par voie électronique

Release 2009 : échanges des données sinistres

En octobre dernier, dans les locaux de la maison de l'Assurance, le Groupe de Normalisation a présenté au secteur le contenu du Release 2009 qui est essentiellement consacré aux modifications des normes d'échanges des données sinistres entre les entreprises d'assurances et leurs canaux de distributions.

Outre des représentants des entreprises, assistaient également à cette présentation les représentants de certains fournisseurs de logiciels courtiers.

Michel Pirson, actuel président du GT Normalisation, est brièvement revenu sur les Release 01.01.2007 (données contrats) et 01.01.2008 (échanges comptables). Il a insisté sur le fait que l'intégration des nouvelles normes par les acteurs concernés demeurait essentielle pour la communication dans le secteur de l'assurance et ne pouvait souffrir d'aucun retard. Il a appelé les parties ne s'étant pas encore conformées aux précédents Release à la faire au plus tôt sous peine d'accumuler un retard conséquent et de se voir sanctionner par la libre concurrence sévissant sur le marché belge.

Suite aux demandes régulières des intermédiaires, un groupe de travail « adhoc » a, sous l'égide du GT Normalisation, examiner et proposer des solutions visant à standardiser les échanges de données sinistres.

A la lumière des conventions sectorielles (SLAs), Michel Pirson a rappelé que la mise en place d'une standardisation visait avant tout, à s'échanger des données de qualité, en nombre suffisant et en excluant le double encodage.

La poursuite de ces trois objectifs est selon lui, de nature à améliorer la productivité du secteur de l'assurance tout entier et ce au niveau de tous les acteurs concernés.

Il revenait ensuite au coordinateur Telebib2, Michel Bormans, de présenter le contenu du Release 01.01.2009.

Les objectifs de cette standardisation comptable visent à fournir des procédures grâce auxquelles les intermédiaires et les assureurs peuvent électroniquement s'échanger des données sinistres et ainsi diminuer les interventions manuelles et augmenter l'efficacité. Le contenu de ce travail a consisté à revoir les procédures d'échanges sinistres. L'échange d'annexes entre les entreprises d'assurances et les intermédiaires a également été intégré dans ce Release.

Les messages touchés par cette standardisation sont essentiellement les suivants: la déclaration de sinistre, l'accusé de réception, la désignation de l'expert, le procès-verbal d'expertise, l'avis de règlement, l'avis de clôture, le suivi du dossier et le MSB.

Des modifications ont également été introduites au niveau des participations bénéficiaires et péréquations, de modifications administratives relatives à l'encaissement ainsi qu'aux modifications de renseignements clients.

En conformité avec les conventions sectorielles (SLAs), les principales dates de l'agenda devant conduire à l'implémentation de ces modifications ont été communiquées aux participants: cut off en date du 12 septembre 2007, période de mise en compatibilité et de développement entre le 1^{er} janvier 2008 et le 1^{er} octobre 2008 et enfin la période de mise en production entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2008.

A noter que toutes les données relatives aux modifications apportées au traitement des données comptables sont d'ores et déjà disponibles et consultables par tous sur le site [www. Telebib2.org](http://www.Telebib2.org).